

comptable de la Société de développement du Cap-Breton pour m'opposer à la partie obligatoire du régime de congé de pré-retraite de la Devco. J'ai persisté à attirer l'attention du ministre sur la question justement parce que je m'oppose à cette partie du régime qui forcera les employés des houillères du Cap-Breton à prendre leur retraite à 60 ans.

Le 1^{er} octobre, la Devco présentait au gouvernement son régime de retraite anticipée et le paragraphe 3 de la page 3 du communiqué de presse sur le régime mentionne que le régime est autorisé en vertu de l'article 18 de la loi. L'article 18 de la loi n'autorise rien. Ce régime ne peut être officiellement sanctionné tant que le Conseil du Trésor ne l'approuvera pas. La loi confirme ce fait en stipulant que l'approbation du Conseil du Trésor est absolument nécessaire à la sanction du régime.

J'ai continué de m'opposer à la partie obligatoire de ce programme et à certains autres événements dont le plus récent est le préavis expédié aux employés devant être mis à la retraite obligatoirement ou volontairement en vertu du programme, et accompagné d'un questionnaire rempli par la Devco. J'y ai trouvé une déclaration erronée qui donne la fausse impression que le bill approuvé par le Parlement a maintenant force de loi et remplace les conventions collectives. C'est une erreur car, que je sache, la loi n'est entrée en vigueur qu'aujourd'hui. Le ministre m'a assuré hier que le Conseil du Trésor s'en occuperait, et sauf erreur, c'est chose faite.

Je continue à m'opposer à la mise à la retraite prématurée et obligatoire des mineurs et des employés de la Devco à 60 ans, et je demande que le ministre dise à la Chambre, à sa convenance, si la Devco devra donner un autre avis car, somme toute, puisque la loi n'est entrée en vigueur qu'aujourd'hui, il faut qu'un nouvel avis soit donné. C'est la possibilité qu'a indiquée le ministre hier à la Chambre quand il a signalé que rien n'empêche que les préavis envoyés aux mineurs et aux employés en cause ne soient annulés.

J'adresse mes observations tant au secrétaire parlementaire qu'à tous ceux qui m'écoutent et pourraient être en mesure d'y donner suite en s'occupant de cette situation.

La Devco et le gouvernement devraient supprimer l'élément obligatoire de ce régime de retraite anticipée pour des raisons évidentes. Autrement, les intéressés contrediraient la déclaration du ministre, le 14 janvier.

Cela m'amène à un autre point qui rend la communication du 1^{er} octobre tout à fait fausse. Depuis lors, à maintes reprises et aussi récemment que le 15 janvier, le ministre a déclaré qu'on poursuivait encore des

négociations avec un des syndicats en cause. Si c'est le cas, l'annonce d'un régime de mise à la retraite anticipée par la Devco n'est pas conforme aux faits. Le ministre a dit le 15 janvier que la question était encore à l'étude. Je me reporte à la page 4327 du Hansard où le ministre, en réponse à des questions sur le régime de retraite et les négociations avec les syndicats, aurait dit:

Oui, monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent. Je pense que les représentants des syndicats doivent assister à une réunion cette semaine ou la semaine prochaine.

Cela aussi semble indiquer que les faits exposés par la Devco n'étaient pas exacts, du moins pas conformes à ce que le ministre nous a dit.

Voici une autre raison pour laquelle on devrait supprimer l'élément obligatoire: d'après le Hansard du 14 janvier, à la page 4245, j'aurais demandé au ministre si la Devco respecterait les contrats conclus avant qu'elle ne prenne la succession de la Dominion Coal, ce à quoi le ministre a répondu ceci:

Monsieur l'Orateur, je ne connais pas toute la portée de la question posée. Je vais étudier la chose et pourrais peut-être répondre à cela demain.

Voici la partie essentielle de la réponse du ministre:

Je pourrais dire qu'en principe, elle devrait tenir ses engagements et respecter les accords.

Je demanderais donc au gouvernement et à ceux qui sont bien au courant de la situation au Cap-Breton de reviser le régime de retraite obligatoire à l'âge de 60 ans, et de permettre aux hommes de 60 à 65 ans de continuer à travailler s'ils le désirent. Faute de quoi, le gouvernement sera entraîné à participer à une forme de discrimination inconnue jusqu'ici. Des députés d'en face sont censés se démentir pour les travailleurs âgés; pourtant, ils sont sur le point de lancer un programme qui nuira directement à ceux qui souhaitent continuer à travailler dans certains secteurs où ils connaissent les gains les plus élevés qu'ils aient enregistrés depuis des années. Je demande respectueusement au secrétaire parlementaire de faire rapport au ministre et de lui demander d'assurer aux ouvriers âgés de Cap-Breton que sa déclaration du 14 janvier se traduira par des actes et que la Devco honorera les accords en vigueur à l'époque où la Dominion Coal a repris l'entreprise.

Le temps ne me permet pas de m'attarder à certaines des autres objections que j'ai à propos de ce qui se passe au sujet du régime de retraite anticipée, mais je puis assurer au ministre que je continuerai à les lui signaler toutes les fois que j'en aurai l'occasion.